

CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

**Evaluation du Nouveau Contrat Régional (NCR)
d'Angers Loire Métropole 2013/2016**

Juillet 2016



Conseil de développement
de la région d'Angers

La société civile, force de propositions

Sommaire

Introduction p.3

1^{ère} partie – Regard sur les 9 actions évaluées du NCR p. 7

2^{ème} partie – Impacts et analyses des actions du NCR 2013/2016 p. 34

- 1. Analyse des impacts (économique, environnemental, social et territorial) des 9 actions évaluées** p. 35
- 2. Récapitulatif des coûts par action éligible évaluée par le Conseil de développement** p. 36
- 3. Observations générales sur les actions NCR** p. 37

Annexes p. 38

INTRODUCTION

1. Saisine d'Angers Loire Métropole

Extrait du courrier du Président d'Angers Loire Métropole au Président du Conseil de développement, du 4 septembre 2015

Au vu des deux précédentes évaluations des Contrats Territoriaux Uniques (CTU) – dénomination initiale des contrats - réalisées par le Conseil de développement, Angers Loire Métropole sollicite à nouveau le Conseil de développement pour réaliser **une évaluation du Nouveau Contrat Régional** portant sur la période **2013/2016**. Cette évaluation portera sur l'aspect qualitatif – Angers Loire Métropole réalisant l'évaluation quantitative. Angers Loire Métropole propose que : « *Les axes de réflexion et sans que cela soit exhaustif [portent] notamment sur l'impact du programme d'actions sur le développement local, l'intérêt des projets soutenus au regard de l'aménagement des territoires, l'impact sur l'intercommunalité* ».

2. Le Contexte de la saisine

Le Nouveau Contrat Régional est un **dispositif de contractualisation de la Région des Pays de la Loire avec les territoires**, mis en place en 2004. Il se concrétise par une **participation financière de la Région en faveur d'actions locales pour accompagner le développement des territoires des agglomérations**. Sont ainsi confortées et développées les politiques publiques engagées en cohérence avec les orientations stratégiques d'Angers Loire Métropole qui déterminent sa politique de développement et d'aménagement de ses territoires.

- **Orientations régionales**

Pour la 3^{ème} génération des contrats régionaux, la Région a décidé de s'appuyer sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ainsi, les projets devront être conformes au SCoT et devront s'aligner sur les thématiques régionales, à savoir :

- Economie – Emploi – Formation ;
- Solidarités territoriales et humaines ;
- Mobilités et environnement.

Par ailleurs, les projets devront être :

- Structurants
- Compatibles avec les schémas régionaux
- Conformes aux principes d'éco-conditionnalité
- Réalisés dans les échéances du contrat

- **Les règles communautaires**

Pour éviter la multiplicité de projets identiques dont le rayonnement ou le public concerné est uniquement communal, Angers Loire Métropole a rajouté aux critères définis par la Région celui de **participer au développement de l'intercommunalité et au renforcement des polarités**. La volonté d'Angers Loire Métropole est de favoriser ainsi l'intercommunalité, les projets structurants et l'aménagement des territoires.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement sont exclues au profit de celles d'investissement.

Clé de répartition financière

Dans un souci de cohérence avec les objectifs fixés, Angers Loire Métropole a décidé d'appliquer une clé de répartition financière à deux niveaux de subventions :

Le mode de répartition

- **Projet structurant et d'intercommunalité** : subvention de 50 % du coût HT plafonné à 1 744 863 €
- **Autres projets** : subvention de 40 % du coût HT plafonné à 460 000 €

Les cas particuliers

3 projets sont dotés d'une subvention forfaitaire compte tenu de leur impact sur tout le territoire de l'agglomération et de leur coût global.

- La construction d'un centre aqualudique 'Aqua Vita'
- La restructuration et l'agrandissement du Parc des Expositions
- La dotation attribuée au Conseil de développement (conformément aux recommandations du Conseil régional)

- **Contribution du Conseil de développement**

Le Conseil de développement a été saisi en septembre 2015 pour apporter sa contribution à l'évaluation de ce contrat de 3^{ème} génération.

Sur les 15 actions éligibles au NCR (hors action études conseils et assistance du Conseil de développement), le Conseil de développement a évalué les 9 actions achevées. Les 3 projets d'actions des communes 'Unesco' n'ont pas été retenus ainsi que le projet d'équipement petite enfance à St Sylvain (similaire à celui de Pellouailles les Vignes et non achevé à ce jour) et le projet d'aménagement de la Piverdière à Bouchemaine qui a été modifié.

Par ailleurs, la construction d'une chaufferie et d'un réseau de chaleur à Ecoflant a été annulée et a donné lieu à un avenant¹ permettant de redistribuer la subvention allouée à ce projet sur d'autres actions. Cette répartition a été réalisée au bénéfice des 3 équipements communaux à rayonnement intercommunal 'Aqua Vita', 'Aréna Loire' et 'Couzé'O'. Cet avenant a été l'occasion de procéder à plusieurs ajustements techniques concernant les montants d'opération mais sans incidence financière sur le montant des subventions allouées.

3. Méthode d'évaluation mise en œuvre par le Conseil de développement

Pour effectuer cette évaluation du NCR 2013/2016, le Conseil de développement s'est appuyé sur un groupe de travail d'une dizaine de membres du Conseil de développement qui s'est basé sur la méthode d'évaluation élaborée pour l'évaluation des 2 précédents contrats.

¹ Avenant pour lequel le Conseil de développement a rendu un avis favorable le 19 mars 2015

L'objectif de ce travail d'évaluation étant de mesurer si chacun des projets a atteint ses objectifs, le Conseil de développement a repris et adapté la **grille d'évaluation utilisée en 2012** (voir grille détaillée en annexe). Commune à l'ensemble des actions, cette grille a ainsi permis de porter un regard sur les impacts : économique, environnemental, social/culturel, territorial, de chacun des projets.

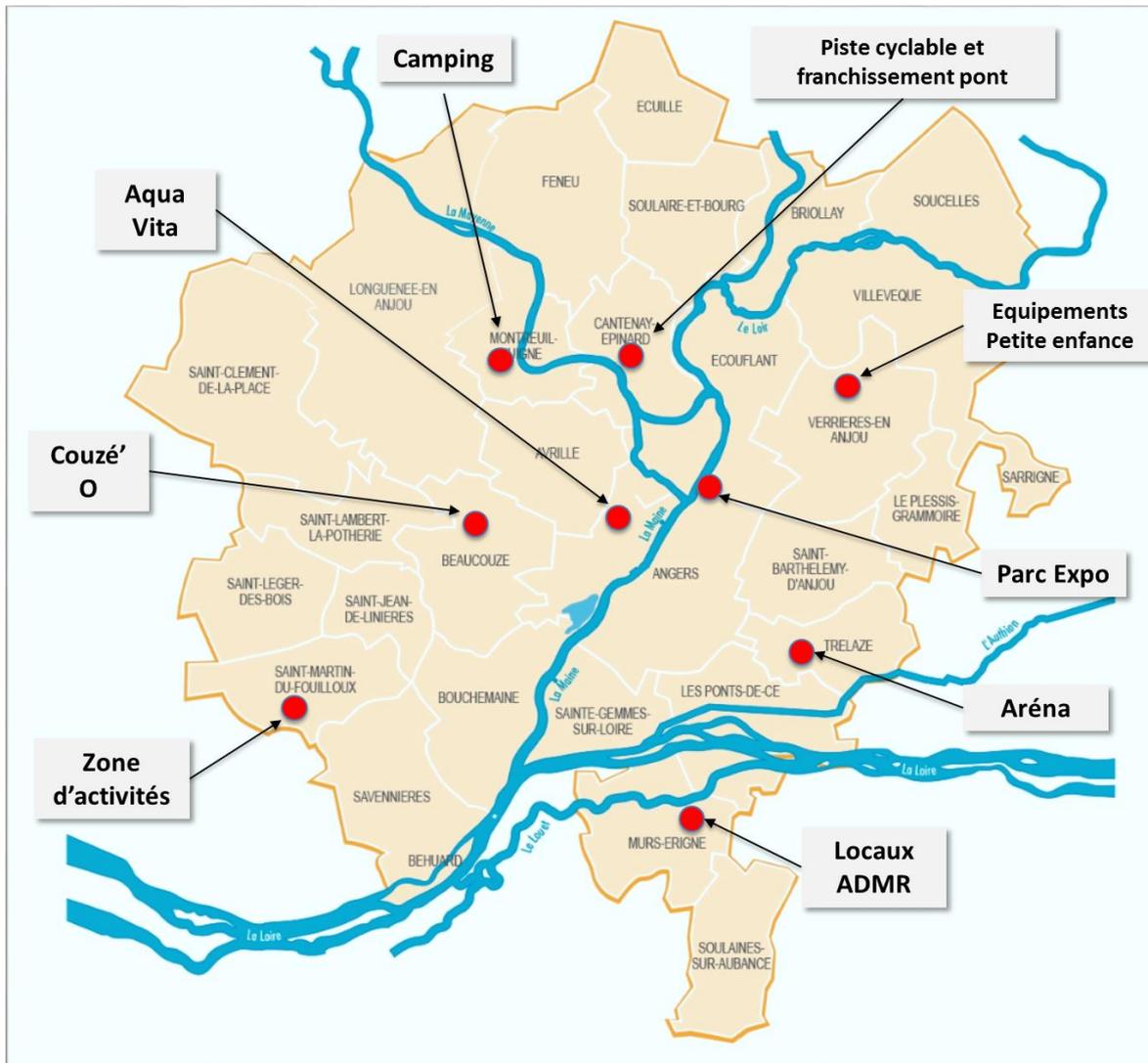
Muni de cette grille d'évaluation, le groupe de travail s'est réparti en binômes/trinômes pour mener **des rencontres sur le terrain** avec les maîtres d'ouvrages (élus et responsables d'équipements).

Les entretiens réalisés ont visé, quand cela était possible, un public élargi aux utilisateurs/riverains/agents de l'équipement pour permettre d'avoir une vision plus complète et objective du fonctionnement et de l'intérêt de l'équipement. Une grille spécifique a, pour cela, été élaborée par le binôme/trinôme.

L'ensemble de ces éléments est présenté et analysé ci-après.

L'évaluation présentée dans ce document repose sur ces informations. Le groupe de travail n'était pas en mesure de les confronter à d'autres sources, comme les usagers ou les riverains de ces équipements.

Localisation des actions NCR 2013/2016 évaluées par le Conseil de développement



1^{ère} Partie –

Regard sur les 9 actions évaluées du NCR

Les 9 actions du NCR 2013/2016 évaluées par le Conseil de développement sont répertoriées, ci-après, selon les 3 thématiques du contrat :

- Axe 1 : Economie et emploi
- Axe 2 : Environnement, énergie et transports
- Axe 3 : Solidarités humaines et territoriales

Axe 1 : Economie et emploi

- Angers - Travaux de rénovation et extension du Parc des Expositions
- Montreuil Juigné – Réaménagement du Camping municipal
- Saint Martin du Fouilloux – Aménagement de la Zone d'activités Pré-Bergère

Axe 2 : Environnement, énergie et transports

- Cantenay Epinard – Création d'une piste vélos/piétons

Axe 3 : Solidarités humaines et territoriales

- Mûrs Erigné – Acquisition et mise à disposition de locaux pour l'ADMR
- Pellouailles les Vignes – Construction d'une structure multi-accueil
- Angers – Construction d'un espace aqualudique 'Aqua Vita'
- Beaucozé – Construction d'un centre aquatique 'Couzé'O'
- Trélazé – Construction d'un équipement multifonctionnel culture et sport 'Aréna Loire'

Quelques éléments d'analyse globale

Pour le CTU 2005/2007, plus de la moitié de la dotation régionale portait sur des projets de développement économique. Pour le CTU 2009/2012, ce sont **les projets à tendance « environnement, énergie, transports » qui représentaient près de la moitié de la dotation régionale.**

Pour cette génération de contrat, ce sont à nouveau des projets visant le développement économique qui ont été les plus importants – Arena Loire, Parc des Exposition, Aquavita – même si ces mêmes projets contribuent aussi à la thématique prioritaire fixée par la Région « Solidarités territoriales et humaines ».

Les actions de dimension intercommunale représentent la quasi-totalité de l'enveloppe financière de ce contrat. Cette donnée correspond également à une volonté affichée de la part de l'agglomération qui a souhaité l'adéquation entre les projets et la réalité intercommunale et que souhaitait le Conseil de développement dans ses évaluations précédentes.

Montants des financements Région NCR après avenant (15 actions éligibles)

	15 actions à caractère intercommunal
Economie – Emploi - Formation 32.5 %	4 062 524
Mobilités et environnement 4.1 %	510 350
Solidarités humaines et territoriales 63 %	7 890 126
Ingénierie 0.4 %	55 000
TOTAL	12 518 000

Source : NCR 2013/2016 d'Angers Loire Métropole

Parc des Expositions – Travaux de rénovation et d’extension - Angers

Descriptif du projet

Travaux de rénovation et d’agrandissement des surfaces d’exposition avec la démolition des hall A & B, la construction d’un hall d’exposition de 3 000 m² environ, la réhabilitation du hall C et la réorganisation des entrées et la création d’une nouvelle entrée ‘nord’ à proximité de l’accès par autoroute.

Objectifs

Objectif général

Doter la ville et l’agglomération d’un équipement performant, rénové et agrandi pour mieux répondre à la demande commerciale et du public afin d’être en mesure de se positionner par rapport à la concurrence sur ce secteur particulier d’activités.

Objectifs en matière de « développement durable »

- **Développement économique**
 - Développer les salons au sein du Parc Expo et promouvoir ainsi l’activité économique du territoire
- **Environnement**
 - Travaux conduits sur la base de la RT 2012 et diminution du coût d’usage d’exploitation
- **Social**
 - Mise aux normes facilitant le travail des salariés et permettant une accessibilité sans contraintes pour tous les usagers

Maître d’ouvrage : Ville d’Angers

Localisation : Angers

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 7 500 000 € HT

Subvention NCR : 3 151 324 €

Coût réel : 6 627 690 € HT

Projet intercommunal : Non

Projet à vocation intercommunale : Oui

- Evaluation -

Visite du Conseil de développement – 7 avril 2016 – Rencontre avec Christian GROLL (Directeur) / Claire BRAULT (Directrice des opérations et en charge de la commercialisation)

Descriptif détaillé du projet

Les travaux correspondent à la seconde phase de rénovation du Parc des Expositions. La 1^{ère} phase portait sur la restructuration de la salle de spectacles 'Amphitéa' qui a également bénéficié d'une subvention régionale au titre du CTU 2009/2012.

Ces travaux, conduits sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Angers pour le compte de la SEM Angers Parc Expo (gestionnaire de l'équipement), consistaient à rénover et agrandir les surfaces d'exposition comprenant :

- la démolition d'anciens halls devenus inadaptés,
- la construction d'un nouveau hall de 3 000 m²,
- la réhabilitation d'un des halls existants et la réorganisation des entrées et des circulations.

Impact économique

L'attractivité économique de la ville et de son agglomération se trouve renforcée par ce nouvel équipement qui accompagne les filières spécialisées dans leur métier (capacité d'accueil améliorée pour les exposants et les visiteurs, reconnaissance du rayonnement international de certains salons). Outre le maintien des 47 emplois de la SEM Parc Expo, des contrats complémentaires de sous-traitance sont conclus pour gérer et maintenir les installations techniques.

Le rôle du Parc Expo est ainsi conforté au sein du pôle comprenant le Centre de Congrès et une salle multifonctionnelle 'Amphitéa', pouvant être concurrencé par l'Aréna Loire, salle de Trélazé, ayant une vocation similaire.

Toutefois, il est difficile de mesurer l'impact économique généré par certaines manifestations en termes de retombées financières pour la ville et l'agglomération, même si certaines manifestations provoquent des tensions en capacités hôtelières démontrant ainsi leur dimension nationale voire internationale.

Impact environnemental

Les travaux de rénovation et d'extension ont respecté la RT 2012. Les résultats n'en sont que plus appréciés notamment en ce qui concerne les **qualités acoustiques et l'atténuation des nuisances**.

Mais un effort reste à finaliser pour permettre **une meilleure desserte par les transports en commun** compte tenu de la configuration des locaux qui s'étalent au global sur quelques 30 000 m².

Impact social

Il faut noter une forte amélioration :

- de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- des conditions de travail des salariés de la SEM.

Malgré une offre réduite du réseau des transports en commun, le site reste facilement accessible et propose une offre de stationnement adaptée aux différentes manifestations.

Impact territorial

La réalisation de ce projet confirme s'il en était besoin, son adéquation avec la volonté et l'ambition qui se rattachent au développement d'un équipement majeur du Pôle métropolitain et identifié dans le SCoT comme une des portes d'entrée de l'agglomération.

Avis général

Ce projet permet à la Ville d'Angers et à l'agglomération d'avoir un véritable outil de promotion qui renforce l'attractivité économique des filières majeures existantes sur le Pôle métropolitain. Outil moderne et aux normes, capable de se déplacer sur le champ concurrentiel très ouvert au niveau régional et national, il devra trouver des complémentarités avec l'Aréna Loire. Cet équipement à vocation intercommunale devrait rejoindre les compétences exercées par la Communauté urbaine tant il répond à des objectifs à l'échelle de l'agglomération toute entière.

Réaménagement du camping municipal Montreuil Juigné

Descriptif du projet

Travaux de restructuration de l'entrée du camping et d'une partie des emplacements, de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'agrandissement et modernisation des locaux d'accueil, de prévision de l'évolutivité du camping (espace mobil-home à moyen terme), de rénovation des sanitaires, d'aménagement des abords, d'installation de pontons pour pêcheurs et de création d'un accès direct à la piscine située à côté du camping.

Objectifs

Objectif général

Revaloriser le camping pour accueillir dans de bonnes conditions une clientèle désireuse de profiter d'un site de qualité, augmenter le taux d'occupation des emplacements et le nombre de nuitées et participer ainsi à l'attractivité de la commune et au développement de l'économie du tourisme.

Objectifs en matière de « développement durable »

- **Développement économique**
 - Recrutement de 2 agents d'accueil et d'entretien
 - Mise en place d'un partenariat avec les commerçants locaux pour développer notamment leur clientèle (pots d'accueil, animation, vente de produits locaux...)
 - Mise en place d'animations en lien avec des acteurs locaux notamment associatifs (LPO, Ablette Angevine...)
- **Environnement**
 - Création d'une halte-vélo avec location de kit camping pour cyclistes
 - Valorisation paysagère (plantation d'espèces végétales) et du chemin de halage en bordure de camping par le Conseil départemental
 - Limitation de la consommation d'eau et d'électricité et isolation thermique des bâtiments (accueil) et mise en place d'un composteur et tri sélectif
 - Installation de pontons de pêche
- **Social**
 - Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et jeunes enfants...
 - Accueil de groupes (centres de loisirs...)

Maître d'ouvrage : Commune de Montreuil Juigné

Localisation : Montreuil Juigné

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 327 000 € HT

Subvention NCR : 130 800 €

Coût réel : 398 716 € HT

Projet intercommunal : **Non**

Projet à vocation intercommunale : **Non**

- Evaluation -

Visite du Conseil de développement – 9 mars 2016 – Rencontre avec Stéphane PIEDNOIR (Maire) / Mme LOZE (Adjointe à la culture et au tourisme) / Mme AUREGAN (Responsable Culture) / Sébastien GUITTET (Directeur Général des Services)

Descriptif détaillé du projet

Le camping municipal de Montreuil-Juigné, créé en 1969, est situé au bord de la Mayenne, au sein des Basses Vallées Angevines classées en zone Natura 2000.

Outre les 'urbains' de l'agglomération pendant les congés, le camping accueille des touristes de passage. La qualité du site et son accès facile en font une destination d'autant plus choisie qu'il reste proche de la ville centre et de certains sites touristiques (châteaux, Terra Botanica...). La transformation par le Conseil départemental du chemin de halage en piste cyclable reliée à 'La Loire en vélo' fait du site une halte privilégiée et lui donne un nouvel intérêt.

Rappel des dates clés

- 2011 Elaboration du projet, prise en compte avec effet rétroactif dans le Contrat régional 2013/2016
- 2012 Réalisation des travaux
- 2013 Réouverture du camping rénové en juin

Impact économique

2 emplois en CDD, à savoir un temps plein de mai à septembre et un mi-temps en juillet-août, sont affectés au camping pour assurer l'accueil et l'entretien courant du camping. Cette équipe est supervisée par un cadre de l'équipe municipale. Les autres travaux d'entretien sont assurés par l'équipe technique de la commune.

La fréquentation

- **Les nuitées** : stabilisation à près de 4 000 sur les 2 dernières années
32.4 nuitées en moyenne de 2007 à 2011 (sur une base de 100 emplacements)
71.8 nuitées en moyenne pour 2014-2015 (sur la base de 55 emplacements)
- **Taux de remplissage** (sur la base de 3 personnes par emplacement)
35 % des 55 emplacements en juillet-août
15 % en juin et septembre
- **L'origine de la clientèle** :
50 % d'habités locaux (Maine et Loire, Ille et Vilaine, Sarthe, Morbihan...) qui passent de quelques jours à quelques semaines
50 % de touristes de passage dont près de 10 % de clientèle étrangère.

Par ailleurs, la collectivité n'a pas de budget annexe concernant le camping municipal. Le coût de fonctionnement du camping est estimé à environ 50 000 € pour une recette régie de 23 000 €. Mais ce déficit de fonctionnement est largement compensé par l'amélioration de l'image de la commune, les retombées économiques locales comme par exemple, la découverte de produits locaux et la promotion des commerçants de la commune et le service rendu à une population modeste qui ne peut pas accéder à d'autres types de vacances.

L'accueil met également à disposition des informations sur les richesses touristiques locales. En outre, le camping, labellisé France-Voyage, est intégré dans le réseau d'Angers Loire Tourisme.

Impact environnemental

Les travaux de réaménagement du camping ont permis d'installer des équipements favorisant les économies d'eau et d'électricité ainsi que l'isolation thermique des bâtiments.

Des projets de mise en place de composteur collectif et d'actions en faveur du tri sélectif sont envisagés.

Des prestations sur la découverte des milieux naturels proches sont réalisées par la LPO.

Impact social

L'accessibilité de l'équipement a été renforcée :

- Amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et les jeunes enfants
- Accueil de campeurs 'locaux' qui compte tenu de leur revenu modeste, ne peuvent pas accéder à d'autres types de vacances.

Impact territorial

L'aménagement le long de La Mayenne de la piste cyclable 'la Vélo Francette', la location de bungalow toilés, de nouvelles animations et peut-être à moyen terme, la création d'une halte fluviale qui pourra bénéficier d'installations existantes, devraient permettre l'amélioration de la fréquentation du camping avec pour conséquence un développement de l'attractivité de la commune qui pourra s'étendre au territoire de l'agglomération.

Avis général

Les objectifs poursuivis lors du projet de rénovation semblent parfaitement atteints en ce qui concerne la modernisation et la qualité de l'équipement.

Toutefois, l'objectif d'un taux de remplissage proche de 100 % en juillet et août, soit pour une occupation de 3 personnes par emplacement, un total de 4 500 nuitées par mois, est loin d'être atteint.

Les efforts de communication de la commune permettront vraisemblablement à terme de se rapprocher de cet objectif en lien avec le Comité départemental du tourisme et Angers Loire Tourisme.

Aménagement de la Zone d'activités Pré-Bergère St Martin du Fouilloux

Descriptif du projet

Travaux concernant notamment les aménagements et la viabilisation (voirie, eau potable, assainissement autonome, électricité, éclairage public, téléphonie) afin d'accueillir des entreprises.

Objectifs

Objectif général

Contribuer à l'attractivité économique et à la création d'emplois.

Maintenir et conforter l'activité économique dans ce secteur de l'agglomération.

Participer au développement des polarités.

Objectifs en matière de « développement durable »

→ Développement économique

- Création de 30 emplois environ
- Création de 10 parcelles d'une surface maximale de 5 000 m² sur une zone de 5 ha
- Création de services de proximité

→ Environnement

- Protection du confort du voisinage au nord de la zone
- Aménagement paysager dans la zone et conservation des haies bocagères autour de la zone
- Préservation de la zone humide au sud de la zone

Maître d'ouvrage : Commune de St Martin du Fouilloux

Localisation : St Martin du Fouilloux

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 410 000 € HT **Subvention NCR :** 320 400 € après avenant

Coût réel : 409 853 € HT

Projet intercommunal : **Non**

Projet à vocation intercommunale : **Non**

- Evaluation -

Visite du Conseil de développement – 5 avril 2016 – Rencontre avec François JAUNAIT (Maire) / Pierre-Marie BOCAGE (Directeur Général des Services)

Descriptif détaillé du projet

La commune de 1 720 habitants est située à 14 km à l'ouest d'Angers, à proximité de la D723 et de l'A11 (Paris – Nantes).

Pour pallier à la saturation de la zone d'activités existante et répondre aux demandes d'artisans locaux de s'installer hors du centre urbain en raison des nuisances que peuvent générer leurs activités, le projet consiste à aménager sur un espace classé en Zone d'Aménagement Différé (ZAD), une zone d'activités à vocation artisanale pour accueillir des entreprises.

Le projet s'inscrit dans le développement économique du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers et prévoit la création de 10 parcelles. Les travaux correspondent à la réalisation des VRD et des réseaux y afférant et seront réalisés a minima. Ainsi, l'éclairage public ne sera pas installé dans l'immédiat.

Impact économique

La commercialisation de la zone a été ouverte début 2014, pour un prix de vente de 20 €/m². Actuellement, seuls 3 artisans sont installés sur la zone d'activités soit 6 emplois. Deux d'entre eux étaient déjà installés sur la commune.

Plusieurs explications peuvent être données au retard apporté :

- La crise économique : certains candidats n'ont pas donné suite à leur projet et d'autres n'ont pu obtenir le financement nécessaire.
- La non réalisation de la desserte routière prévue par Angers Loire Métropole : l'emprise foncière a été transférée au Département qui n'a pas inscrit cette prévision.
- Les démarches commerciales non abouties : problème de personnel à la SODEMEL et absence d'atelier relais qui aurait pu être incitatif.

Impact environnemental

Comme prévu dans le projet, la zone humide a été protégée, l'espace boisé acheté par la commune et les bassins de rétention réalisés. En outre, l'aménagement paysager n'est pas terminé notamment les plantations d'arbres.

Impact territorial

Cette zone a vocation à proposer une offre artisanale de proximité au bassin de vie de la polarité des 4 St. Elle devait permettre de transférer des entreprises situées sur la RN23 et améliorer ainsi la qualité paysagère de cette entrée bourg.

Prévisions – Avis général

Avec l'évolution d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine, ALDEV assure désormais la commercialisation de la zone.

Les surfaces des parcelles, trop grandes, seront redimensionnées pour pouvoir accueillir comme il était prévu, les petits artisans principalement ceux du bâtiment. On peut s'interroger ainsi sur les pratiques actuelles de favoriser des zones d'activités 'confettis' de ce type aussi importantes ou plutôt tenter de les intégrer à l'urbain existant ?

Afin d'améliorer la communication autour de cette zone d'activités, un plan de communication devrait être mis en place.

A noter

La coopération intercommunale de proximité est développée à plusieurs échelles sur cette commune :

- Syndicat intercommunal petite enfance et jeunesse avec St Georges sur Loire
- Coopérations culturelles avec La Possonnière (Cinéma)
- Projet de Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) soit avec St Georges soit avec les Saints voisins.

La polarité équipée pour eux est Beaucouzé (Médiathèque, piscine, commerces...)

Création d'une piste 'vélos/piétons' Cantenay Epinard

Descriptif du projet

Création en site propre d'un circuit 'Vélos/piétons' d'environ 1 km de l'entrée du bourg de Cantenay (en provenance d'Angers) en passant par le pont de la Mayenne jusqu'au rond-point de Montreuil-Juigné avec un accès à la route secondaire vers Avrillé. Les travaux consistent à terrasser puis aménager la piste et à construire l'encorbellement du pont.

Objectifs

Objectif général

Permettre aux habitants de Cantenay et des communes riveraines de pouvoir circuler à vélo en site propre mais également d'offrir à tous les cyclistes un circuit 'vélo' de liaison avec d'autres circuits existants. Cette piste pourra être empruntée par les piétons et notamment les randonneurs des circuits des bords de la Mayenne.

Objectifs en matière de « développement durable »

- **Développement économique**
 - Développer l'attractivité des territoires
 - Conforter le tourisme fluvial
 - Développer l'animation et les loisirs de la commune
- **Environnement**
 - Développer les liaisons douces pour conforter et amplifier les modes de déplacements doux
 - Lutter contre la pollution automobile
 - Limiter la circulation de proximité
 - Protéger les espaces naturels

Maître d'ouvrage : Commune de Cantenay Epinard

Localisation : Cantenay Epinard

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 625 000 € HT

Subvention NCR : 250 000 €

Coût réel : 1 370 798 € HT

Projet intercommunal : **Non**

Projet à vocation intercommunale : **Oui**

- Evaluation -

Visite du Conseil de développement – 17 mars 2016 – Rencontre avec Marc CAILLEAU (Maire) / Christian GRELET (Adjoint au Maire)

Descriptif détaillé du projet

Cantenay Epinard, enclavé à l'est par la Sarthe et à l'ouest par La Mayenne, dispose d'un bourg de 2 100 habitants. Ses communications, y compris les liaisons douces, avec Angers ne peuvent se faire qu'après le franchissement de la Mayenne par un pont. Compte tenu de l'importance de la circulation (10 000 véhicules/jour) et de l'étroitesse de l'ouvrage, la mixité vélos/autos est si dangereuse qu'elle décourage les éventuels cyclistes.

Ce problème de circulation constitue un réel frein au développement touristique de la commune.

Itinéraire

- Début à l'entrée du bourg de Cantenay (en venant d'Angers) jusqu'au pont de la Mayenne. Aménagement de la piste côté gauche de la voie routière sur les espaces naturels.
- Passage du pont par la création d'un encorbellement.
- Reprise de la piste en milieu naturel côté droit de la voie routière jusqu'au rond-point de Montreuil et accès à la route secondaire pour aller à Avrillé.

Les travaux ont été achevés en avril 2015. La piste cyclable entre l'entrée de Cantenay et le pont sur la Mayenne a été réalisée ainsi que le passage en encorbellement. La réalisation du tronçon entre le pont et le rond-point de Montreuil est en attente.

Impact économique

Alors que la fréquentation ressentie a augmenté, un outil de mesure permettant un comptage des piétons et cyclistes est en cours d'installation.

La jonction avec la 'Francette' qui emprunte l'ancien chemin de halage de La Mayenne est enfin établie. Elle permet un accès par voie douce aux touristes et conduit à une plus grande fréquentation de la guinguette installée à l'entrée du bourg. Ainsi, l'emploi d'accueil à mi-temps durant les mois de juillet et août est conforté.

Impact environnemental

Afin de conserver des vues ouvertes depuis la piste cyclable, la commune a passé une convention d'entretien originale avec le Département qui lui permet d'assurer la gestion de la végétation arborée en bordure de la route départementale (entre la piste et la Mayenne).

Impact territorial

La réalisation prévue par la commune de la fin de la liaison avec Montreuil Juigné, l'extension des voies douces vers Soulaire et Bourg, l'éventuelle mise en place du bac permettant le franchissement de la Sarthe pour rejoindre Ecoflant, constituent des prolongements particulièrement favorables au développement d'une circulation apaisée et à l'attractivité des territoires.

Avis général

La réalisation de la piste 'vélos/piétons' a parfaitement répondu aux objectifs affichés. Il reste à la compléter par le tronçon 'Montreuil Juigné' et les extensions vers Soulaire et Bourg pour accroître son attrait.

Acquisition et mise à disposition de locaux pour l'ADMR – Mûrs Erigné

Descriptif du projet

Acquisition par Mûrs Erigné de locaux (113 m²) pour une mise à disposition auprès de l'ADMR², association qui a pour vocation d'aider les personnes à leur domicile au quotidien, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et son action en faveur des solidarités et de l'animation de la vie sociale de la commune.

Objectifs

Objectif général

Permettre à l'ADMR d'exercer ses missions et de les développer dans de meilleures conditions : aide à domicile, aide à la famille, aide à l'autonomie.

Objectifs en matière de « développement durable »

- Développement économique
 - Création d'emplois
- Environnement
 - Limitation des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation des transports en commun par les professionnels compte tenu de la proximité des usagers
- Social
 - Favoriser l'insertion des personnes fragiles

Maître d'ouvrage : Commune de Mûrs Erigné

Localisation : Mûrs Erigné

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 201 000 € HT

Subvention NCR : 80 400 €

Coût réel : 204 376 € HT

Projet intercommunal : Non

Projet à vocation intercommunale : Oui

² Aide à Domicile en Milieu Rural – déclinaison du sigle abandonnée en 1998 pour être en phase avec le développement de l'ADMR sur tout le territoire.

- Évaluation -

Visites du Conseil de développement – 5 avril 2016 – Rencontre avec Mme SAUVAGEOT (Adjointe aux affaires sociales) / M. HARDY (Directeur des services techniques) / M. CARDIFF (responsable financier)

25 avril 2016 – Rencontre avec Mmes TRAMONT et FOESSEL (co-présidentes de l'ADMR)

Descriptif détaillé du projet

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et de son action en faveur des solidarités et de l'animation de la commune, Mûrs Erigné a acquis des locaux qu'elle met à disposition de l'ADMR afin que celle-ci puisse mieux exercer et développer ses missions.

Le dossier, lancé avant les élections municipales de 2014, a été repris par la nouvelle municipalité. L'acquisition des locaux, en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), a donné lieu à des travaux d'aménagement, en 2013, avant la mise à disposition à l'ADMR. Ces locaux, situés 16 route de Cholet à Mûrs Erigné, permettent la gestion des services de l'ADMR Côteaux du Louet (Mûrs Erigné, Les Ponts de Cé, Juigné sur Loire, Denée, Mozé et St Jean de la Croix). L'association a participé à l'aménagement des locaux.

Le local d'une surface de 113 m² est une vraie vitrine pour l'ADMR (logo, situé sur un axe principal, accessibilité...). Il dispose d'un accueil lumineux pour les familles avec 2 postes de secrétariat, un bureau pour les bénévoles, un bureau loué à la Fédération départementale ADMR pour la chargée de secteur (Chalonnnes, Brissac et Valanjou), une grande salle de réunion (AG, CA et formations), une cuisine et des toilettes.

Impact économique

Avec ce projet, l'ADMR a pu créer de nouveaux emplois pour assurer et développer ses missions d'aide aux personnes fragiles, d'aide à la famille, d'aide à domicile. L'ADMR dispose ainsi d'une trentaine de salariés à temps partiel dont 2 secrétaires, 1 comptable et des aides à domicile qui opèrent principalement auprès des aînés, des personnes handicapées et de la famille (repassage, garde d'enfants, garde malade...).

Malgré une baisse des dotations de l'Etat qui a entraîné une diminution de la prise en charge des familles (CAF, aides du Conseil général, caisses de retraite, mutuelles...), la tendance est repartie à la hausse.

Un projet à court terme, mené avec les 4 associations Côteaux-Louet, Brissac-Quincé, Valanjou et Chalonnnes, prévoit de développer une garde de nuit avec 3 embauches envisagées.

Impact social

Un stationnement aisé et une bonne accessibilité des locaux permettent d'accueillir facilement des personnes à mobilité réduite.

Les 10 bénévoles de l'association dont 3 co-présidentes qui donnent en moyenne 20 h/semaine chacune, facilitent le lien avec les familles, le travail avec les médecins, les infirmières et les kinés.

Les missions d'aides et d'écoute de l'ADMR qu'elles portent sur l'aide à la famille, l'aide à la personne, l'aide à l'autonomie sont renforcées.

Impact territorial

L'intervention de l'ADMR sur plusieurs communes (Mûrs Erigné, Les Ponts de Cé, Juigné sur Loire, Denée, Mozé et St Jean de la Croix) conforte les orientations du SCoT du Pôle métropolitain

concernant les polarités et leur rôle de renforcement de la cohésion sociale. Le projet de développer une garde de nuit en lien avec 4 associations du territoire en est un bon exemple.

Avis général

Le projet répond parfaitement aux besoins de l'association pour développer les services de proximité auprès des familles. Il participe au renforcement de la polarité, à son rayonnement territorial, mais aussi à l'amélioration des conditions de travail des salariés et des bénévoles, et à la mutualisation de services avec d'autres associations ADMR.

Construction d'une structure multi-accueil Pellouailles les Vignes

Descriptif du projet

Déplacement et agrandissement de la structure petite enfance existante, avec un agrément passant de 23 à 30 places.

Objectifs

Objectif général

Créer un véritable pôle Petite Enfance, dans le coeur de bourg, pour permettre à l'ensemble des acteurs et partenaires de la petite enfance de cohabiter dans un espace commun.

Objectifs en matière de « développement durable »

- **Développement économique**
 - Création d'emplois
 - Répondre aux besoins de la population travaillant dans les entreprises situées sur ou à proximité du bourg
- **Environnement**
 - Renforcement de la proximité des habitations, des divers équipements socio culturels, sportifs et des commerces
 - Limitation des déplacements des parents, des salariés et des enfants dans le cadre du fonctionnement du multi-accueil
 - Projet de construction du bâtiment 'label Très Haute Performance Energétique'
- **Social**
 - Répondre à une demande locale d'accueil petite enfance
 - Structuration de l'offre de service avec St Sylvain d'Anjou en mutualisant les pratiques et les équipements, en instaurant des passerelles entre les communes et une complémentarité de l'offre de service en cohérence avec les besoins de la population
 - Développer des liens intergénérationnels avec le foyer logement de St Sylvain d'Anjou

Maître d'ouvrage : Commune de Pellouailles les Vignes

Localisation : Pellouailles les Vignes

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 1 000 000 € HT

Subvention NCR : 400 000 €

Coût réel : 1 002 281 € HT

Projet intercommunal : **Non**

Projet à vocation intercommunale : **Oui**

- Évaluation -

Visites du Conseil de développement – 31 mars 2016 – Rencontre avec Jean-Pierre MIGNOT (Maire de Pellouailles les Vignes) / François GERNIGON (Maire de St Sylvain d'Anjou) / Sophie NICOLAS (Directrice Générale des Services de Pellouailles les Vignes)

Descriptif détaillé du projet

La structure actuelle d'accueil Petite enfance n'apportant pas les conditions optimum pour l'accueil des jeunes enfants (vétusté des locaux, salle du personnel et douche inexistantes...), une nouvelle structure petite enfance est construite en rdc d'un immeuble de 2 étages dans le bourg de Pellouailles les Vignes.

Le nouvel équipement se situe ainsi dans un environnement adapté pour les enfants et les familles et facile d'accès. La capacité d'accueil passe de 23 à 30 places.

La gestion de l'équipement est assurée par une association locale dans le cadre d'une convention avec la municipalité. L'association est par ailleurs associée au comité de suivi petite enfance intercommunal. Ce comité est composé d'élus, de représentants de l'association et de parents.

Impact économique

Ce nouvel équipement favorise l'attractivité du territoire en proposant une offre de service public adaptée.

Impact environnemental

L'impact environnemental a été particulièrement étudié. Le marché de maîtrise d'œuvre prenait en compte toute la démarche de développement durable.

Impact social

La localisation en centre bourg du multi accueil permet une accessibilité facile pour les parents et limite également les déplacements tant pour les parents, que pour les salariés mais aussi pour les déplacements dans le cadre des actions proposées aux enfants.

Impact territorial

Ce projet intercommunal a été mis en place avec la commune de St Sylvain d'Anjou, avant la fusion des communes en commune nouvelle 'Verrières en Anjou'. La capacité d'accueil tenait compte des besoins exprimés par l'évolution des 2 communes prévue dans le SCoT (création de 893 logements sur la polarité Nord-Est) et des projets d'extension de la zone d'activités Océane.

Avis général

La capacité d'accueil, actuellement proposée par le multi-accueil de Pellouailles les Vignes, s'avère insuffisante. L'ouverture prochaine du multi-accueil à St Sylvain d'Anjou devrait permettre de pallier à cette insuffisance. Mais des doutes persistent au vu de l'évolution de la population prévue dans le SCoT.

Afin de conforter l'accueil des enfants, des conventions réciproques ont été signées avec d'autres communes environnantes en cas de places disponibles.

L'équipement semble particulièrement adapté pour l'accueil des jeunes enfants et la qualité des conditions de travail du personnel.

Construction d'un espace aqualudique 'Aqua Vita' Angers

Descriptif du projet

Construction d'un complexe aqualudique comprenant des bassins, des jeux aquatiques, des plages, des vestiaires et sanitaires, des locaux techniques et de service et un espace fitness et remise en forme.

Objectifs

Objectif général

Créer un équipement phare permettant de développer l'animation aqualudique sous toutes ses formes, la familiarisation au monde aquatique pour tous, la pratique de la natation ludique, familiale, amicale et sportive.

Objectifs en matière de « développement durable »

- **Développement économique**
 - Favoriser l'attractivité du territoire
- **Environnement**
 - Favoriser la performance énergétique de l'équipement (toiture végétalisée, raccordement à la chaufferie bois, aménagement pour éviter les pertes de chaleur des eaux de bassin ou le réchauffement des zones trop exposées, récupération des eaux grises, utilisation et valorisation de l'éclairage extérieur...
- **Social**
 - Participer à l'animation et à la cohésion sociale

Maître d'ouvrage : Commune d'Angers

Localisation : Angers

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 28 297 241 € HT **Subvention NCR :** 3 153 332 €

Coût réel : 32 209 591 € HT

Projet intercommunal : **Non**

Projet à vocation intercommunale : **Oui**

- Évaluation -

Visites du Conseil de développement – 11 mars 2016 et 19 avril 2016 – Rencontre avec Roselyne BIENVENU (Adjointe aux Sports) / M. PARENT (chef d'exploitation) / Sondage réalisé auprès de 18 usagers

Descriptif détaillé du projet

Dans le cadre de sa politique globale d'attractivité du territoire et de l'animation ludique et sportive, la Ville d'Angers a décidé, en juin 2010, de la construction d'un complexe aqualudique, situé entre l'A11 et l'avenue des Hauts de St Aubin à Angers.

Cet équipement ludique et sportif est destiné à un public familial et intergénérationnel. Il sera géré directement par la Ville hormis la partie 'remise en forme-fitness' qui sera gérée dans le cadre d'une délégation de service public.

L'équipement comprend des bassins intérieurs et un extérieur, des jeux aquatiques, des plages.

L'ouverture initialement prévue en juillet, puis en septembre 2013, est intervenue partiellement le 25 janvier 2014 et totalement en juillet 2014.

La construction menée avec un planning serré de 18 mois connaît quelques malfaçons qui n'ont jamais empêché l'exploitation. Ces malfaçons portant entre autres sur le torrent, la température des douches, ont été réglées plus ou moins rapidement.

Impact économique

Le centre aquatique

Fonctionnement : 45 ETP dont 30 % par mutation du personnel des piscines qui ont fermé (Bertin et La Baumette) / 30 % d'emplois nouvellement créés (15) / 30 % de Temps non complets sur les vacances ou fins de semaines.

Répartition : 2 administratifs / 15 maîtres-nageurs / agents AMS et techniciens communs à toutes les piscines. Le turn-over est peu significatif.

Ouvertures : 7j/7 de 10 h à 20 h ou 21 h en été d'où un besoin important de personnel
Un souhait : ouverture nocturne jusqu'à 23 h.

Frais de fonctionnement annuels : 3 millions d'euros couverts à hauteur de la moitié par les entrées payantes.

Le centre de remise en forme 'SPA VITA'

Fonctionnement : 7 nouveaux emplois (professeurs EPS et esthéticienne).
Délégation de service public.

Impact environnemental

Les consommations de 'fluides' sont plus importantes que prévu et notamment les consommations d'eau (jusqu'à 120 l/personne).

↳ Efforts déployés pour trouver les moyens et les solutions d'économies

La conception du projet

- Intégration des contraintes d'économie d'énergie par une orientation plein sud, une large surface vitrée, une couverture du bassin nordique... Le traitement de l'eau et de l'air est en avance d'un point de vue technologique
- Choix de bassin en inox pour favoriser la longévité et faciliter l'entretien
- Traitement de qualité pour l'insonorisation

Visuel et esthétique du projet

- Bâtiment extérieur moderne et massif
- Intégration aisée dans un environnement qui à terme sera urbanisé et végétalisé
- Intérieur lumineux et chaleureux avec une présence de l'ardoise ou de sa couleur importante

Impact social et sportif

Accessibilité financière

- Gratuité jusqu'à 4 ans
- Tarifs carte Atout (de 0.80 à 6 €)
- ↳ Une accessibilité financière privilégiée et effective

Accessibilité des déplacements

- Desserte par le tramway et le bus
- Capacité de stationnement suffisante (350 places)

Fréquentation en volume

- Le Centre aquatique : En volume, conforme aux objectifs - 416 500 en 2015 contre 413 000 en 2014.
- Le SPA : - 10 % de son prévisionnel

Fréquentation instantanée du centre aquatique

- Fréquentation maximum : 1 700 personnes avec un pic en août (ouverture de l'espace gazon, terrain de beach volley et 150 casiers extérieurs).
- En période de vacances scolaires l'hiver, l'excès de fréquentation peut être source d'insatisfaction (confirmé par quelques utilisateurs pendant les vacances de Pâques)
- Cohabitation difficile entre les usagers nageurs ou ludiques.

Fréquentation collective

- 20 %
- Groupes scolaires essentiellement / associations sportives / structures à destination des personnes handicapées (équipements handisport adaptés)
- Agents du SDISS qui en contrepartie d'un usage gratuit assurent la formation du personnel de surveillance et les exercices d'évacuation incendie

A noter : insuffisance de 'prescription' des professeurs d'EPS en collège ou lycée réticents à venir en bassin extérieur.

Politique d'animation développée pendant les vacances scolaires

- Parcours pour les plus jeunes / histoires / compétitions pour les ados / stand up paddle pour les adultes

Public accueilli très diversifié par

- Sa provenance géographique (1 heure de route pour certains)
- Age : très jeunes (20 000 entrées enfants - 4 ans), plus âgé, en famille ou seul
- Origine sociale
- Objectif poursuivi : ludique, sportif ou bien-être

Impact territorial

Ce nouvel équipement complète l'offre proposée par les piscines traditionnelles existantes d'autant qu'il n'existe pas de centre aqualudique de cette importance à moins d'une heure de route.

Des liens avec Terra Botanica pourraient être envisagés afin d'enrichir l'offre proposée.

Par ailleurs, aucun projet d'agrandissement n'est actuellement prévu.

Avis général

Outre l'objectif d'accueillir un public large qui est atteint, le projet remplit son rôle de cohésion sociale, de double objectif ludique et sportif au profit d'usagers au-delà de l'agglomération angevine.

Construction d'un centre aquatique 'Couzé'O'

Beaucouzé

Descriptif du projet

Construction d'un espace aqualudique comprenant un bassin sportif (25 m x 10 m), un bassin d'apprentissage de 130 m², une pataugeoire et un espace bien-être.

Objectifs

Objectif général

Créer un espace aqualudique pouvant desservir plusieurs communes du secteur ouest sur lequel ce type d'équipement n'est pas présent.

Objectifs en matière de « développement durable »

- **Développement économique**
 - Création d'emplois
- **Environnement**
 - Favoriser la sobriété énergétique (chaudière à gaz à haut rendement, panneaux solaires pour production d'eau chaude pour les sanitaires, luminaires à haut rendement pour éclairage des bassins, efficacité du système de traitement d'air)
 - Démarche HQE qui sous-tend la limitation des rejets (air et eau)
 - Maîtriser les coûts de construction en limitant les développés de façade et les surfaces de dégagement...
- **Social**
 - Participer au renforcement de la cohésion sociale

Maître d'ouvrage : Commune de Beaucouzé

Localisation : Beaucouzé

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 6 878 000 € HT

Subvention NCR : 1 898 197 €

Coût réel : 7 039 538 € HT

Projet intercommunal : **Oui**

Projet à vocation intercommunale : **Oui**

- Evaluation -

Visites du Conseil de développement – 17 et 30 mars 2016 – Rencontre avec M. NUSSMAN (Adjoint à l'Urbanisme) / M. MEIGNEN (Délégué aux Finances) / M. BONNEAU (Adjoint aux Sports & Président du SICAB) / Mme KERRIEN (Directrice Générale des Services) / M. PONS (Directeur exploitation CARELIS) / Sondage réalisé auprès de 20 usagers

Descriptif détaillé du projet

Construction d'un complexe aquatique sur la commune de Beaucouzé à 800 m du centre-ville.

L'objectif est de répondre à un besoin exprimé par la commune de Beaucouzé mais également par 5 autres communes afin de permettre l'apprentissage ou la pratique de la natation pour une population de 20 000 personnes.

La commune de Beaucouzé, propriétaire du terrain, est le maître d'ouvrage. Elle s'est engagée à supporter les frais de construction de l'équipement à la condition que les communes partenaires s'engagent sur la gestion intercommunale. Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) dénommé 'Syndicat Intercommunal à vocation unique du Centre aquatique de Beaucouzé (SICAB)' a été créé et regroupe les communes de Beaucouzé, Bouchemaine, St Jean de Linières, St Léger des Bois et St Lambert la Potherie. Son objectif est de gérer le centre.

L'ouverture initialement prévue en juin 2014, retardée à plusieurs reprises en raison de la défaillance de 2 entreprises, est intervenue le 12 janvier 2015.

Impact économique

Fonctionnement : Délégation de Service Public (DSP) confiée à CARELIS pour 6 ans sur appel d'offres.

12 personnes employées par CARELIS auxquelles s'ajoutent des CDD en période estivale.

A noter, un turn-over important la 1^{ère} année de fonctionnement.

Ouvertures : 7j/7 de 9 h à 21 h et 22 h 2 soirs par semaine

Frais de fonctionnement annuels : 800 000 € couverts à hauteur de 500 000 € par les entrées payantes

- les 5 autres communes : forfait annuel de 6.23 €/habitant

- Beaucouzé supporte le risque le plus important et verse le complément, étant souligné qu'elle perçoit en péréquation de l'agglomération la taxe foncière du centre commercial ATOLL.

Impact environnemental

- Une chaudière à gaz à laquelle est associée, un système de géothermie qui représente 40 %
- Système de récupération de la chaleur des eaux grises
- Collaboration avec l'ADEME pour l'optimisation des réglages

Impact social et sportif

Accessibilité financière

- Abonnements individuels, familles, CE...
- Maîtrise de la politique de prise en charge du prix d'entrée assurée par chaque commune
 - ↳ Prix maximum d'une entrée 'normale' : 4.5 € (5 € pour communes extérieures au SICAB)

- Système d'encaissement compatible avec la carte Atout mais pas encore étendue à cet équipement.

Accessibilité des déplacements

- ↳ Desserte bus
- ↳ Capacité de stationnement suffisante (150 places)

Fréquentation

- ↳ 100 000 entrées pour la 1^{ère} année de fonctionnement : conforme aux objectifs attendus, sachant que les reports successifs d'ouverture ont compromis l'effet 'nouveau' et que la communication a été insuffisante. L'objectif de 120 000 entrées paraît accessible.
- ↳ 47 % des établissements scolaires sont hors secteur (soit environ 800 enfants en mars 2016). Environ 80 % des créneaux scolaires sont remplis.

Public

- ↳ 61 % des usagers proviennent des communes membres du SICAB dont :
 - . 25 % Beaucouzé
 - . 9 % Bouchemaine
 - . 9 % St Jean de Linières
- ↳ Fréquentation importante d'usagers 'extérieurs' au SICAB en raison de la proximité d'ATOLL et de la zone industrielle notamment sur la pause du midi.
- ↳ Tranches d'âges : du bébé nageur au senior

Ecole de natation

- ↳ 50 cours par semaine à destination des enfants et des adultes soit un public de 500 à 600 personnes
- ↳ Cours remplis à 98 %

Espace Aqua Zen (hammam – sauna – douches massantes)

- ↳ Occupation à 95 %
- ↳ Réponse à une demande différente de l'espace aquatique
- ↳ Conditions tarifaires différentes

CARELIS est soucieux d'améliorer son offre par une démarche qualitative et dynamique (animations, ...).

Par ailleurs, le projet a toujours reçu l'adhésion de la population et son implantation en bordure d'espace urbanisé n'a généré aucune doléance.

Impact territorial

Ce nouvel équipement répond à un besoin intercommunal. Le projet, pensé de longue date (acquisition de 6 hectares en 2005), a permis de regrouper à proximité du centre-ville la maison des jeunes, la piscine et demain une salle sport et un skate parc.

La construction d'ATOLL et les ressources générées ont permis la faisabilité financière de l'opération. Ce projet accroît le rôle de 'centralité' et d'attractivité de Beaucouzé avec une clientèle extérieure.

Avis général

Le projet a trouvé son public, ce qui marque la réalisation de l'objectif. Il représente à une année de son ouverture un bel exemple de mutualisation et d'intercommunalité. D'autres communes pourraient rejoindre le SICAB.

Construction d'un équipement multifonctionnel culture et sport 'Aréna Loire' - Trélazé

Descriptif du projet

Construction d'un équipement multifonctionnel permettant d'accueillir des activités culturelles, sportives et événementielles. L'équipement est constitué d'une salle modulable de 800 à 6 500 places assis-debout en configuration 'spectacles' et de 3 000 à 5 200 places en configuration 'sport', d'une salle de sport annexe dédiée aux scolaires et équipes locales.

Objectifs

Objectif général

Créer un équipement permettant de donner une nouvelle ambition et de renforcer le pôle économique et culturel d'Angers Loire Métropole.

Objectifs en matière de « développement durable »

→ Développement économique

- Renforcer le pôle économique et culturel d'Angers Loire Métropole
- Favoriser le développement économique de l'agglomération en mettant en synergie des acteurs publics et privés
- Favoriser les retombées économiques pour la ville, l'agglomération, le département et la région lors de grands événements culturels, sportifs connus et reconnus par un large public et offrant une exposition médiatique
- Création de 3 emplois

→ Environnement

- Maintenir les qualités paysagères du site malgré un accueil de spectateurs en nombre.
- Création d'un jardin pédagogique 'Pépinières pour les ardoisières' constitué d'essences typiques du site ardoisier.
- Recherche de performances énergétiques (énergie naturelle, pertinence des ouvertures, réduction des consommations...)
- Conception des circulations et accès en intégrant l'accessibilité tous handicap

→ Social

- Promouvoir le sport sous tous ses aspects (diversité des sports, mixité sociale,...)
- Développer le sport de salle notamment à destination des jeunes
- Promouvoir le sport de haut niveau et faire découvrir de nouvelles activités sportives sur les temps scolaires et extra-scolaires
- Développement d'actions spécifiques de promotion de la santé par le sport en direction de populations n'ayant pas la possibilité de le pratiquer et aux jeunes
- Développer l'accès aux salles de sports pour les écoles et faciliter leur accessibilité
- Faciliter l'accès aux pratiques sportives féminines
- Développer les activités physiques et sportives à destination des personnes en situation de handicap.

Maître d'ouvrage : Commune de Trélazé

Localisation : Trélazé

Coût estimatif de la tranche subventionnée : 18 000 000 € HT **Subvention NCR :** 1 898 197 €

Coût réel : 19 270 320 € HT

Projet intercommunal : **Non**

Projet à vocation intercommunale : **Oui**

- Evaluation -

Visite du Conseil de développement – 7 avril 2016 – Rencontre avec Marc GOUA (Député-Maire) / Sokhna FOURNIER (Directrice)

Descriptif détaillé du projet

La Ville de Trélazé a décidé de construire et de financer un complexe sportif et culturel 'Aréna Loire' s'inscrivant dans le cadre de sa politique globale d'aménagement et d'attractivité de son territoire.

Avec son caractère multifonctionnel, cette salle doit permettre sur un même lieu d'avoir des activités culturelles, sportives et événementielles tout en répondant à la demande de nouveaux besoins de la population en forte croissance.

Son emplacement marque la volonté de poursuivre la reconquête, la reconversion et la valorisation de friches industrielles.

Le coût initial de 18 000 000 € a été respecté sauf à considérer que le dépassement correspond à des améliorations qualitatives décidées en concertation avec les utilisateurs potentiels.

La salle a été opérationnelle dans des délais contraints notamment l'accueil des championnats d'Europe de basket-ball féminin en juin 2013.

Impact économique

L'équipement est encadré juridiquement et financièrement par le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Il est équilibré en exploitation hors remboursement des emprunts.

Salle modulable

- 3 emplois directs créés auxquels il convient de rajouter les retombées économiques, difficilement chiffrables, mais qui vont au-delà du territoire communal par l'appel à la sous-traitance pour l'organisation de spectacles culturels et sportifs, pour la maintenance technique et pour les nuitées qui peuvent être générées.
- 7 grandes manifestations l'année de son ouverture
- + 100 000 personnes accueillies en 2015
- Près de 40 000 personnes accueillies au 1^{er} trimestre 2016

Salle annexe

- Groupes scolaires : 3 écoles (Dufour, Aimé César et Montrieux) ont accès du lundi au vendredi sur temps scolaires (9 h - 12 h / 14 h - 16 h).
- Associations sportives : 18 disciplines pratiquées au sein de 22 associations (Badminton, handball, tennis de table...). Le basket est également pratiqué dans la grande salle.

Impact environnemental

- Traitement paysager particulièrement soigné pour une bonne intégration dans le site des ardoisières et des habitations existantes.
- Traitement des façades pour diminuer l'impact visuel et la volumétrie au regard de l'environnement immédiat.
- Impact sonore minimisé grâce au traitement acoustique réalisé.
- Recherche d'une garantie d'un niveau de performance élevé pour maîtriser les coûts de maintenance, le choix de techniques et matériaux répondant aux critères de durabilité, évolutivité, faible impact environnemental.

Impact social

Ce projet trouve son origine dans la volonté de promouvoir le sport sous tous ses aspects, la pratique mais aussi l'effet d'entraînement de certaines disciplines pratiquées à un haut niveau. La croissance démographique a fait naître de nouveaux besoins pour lesquels la salle annexe pourra décongestionner les autres équipements existants sur la ville notamment pour les groupes scolaires situés à proximité.

La promotion du sport est interdépendante de la volonté de rendre la ville plus juste par des actions de promotion de la santé par le sport, de favoriser les activités physiques des personnes en situation de handicap.

Impact territorial

Le SCoT a repéré le site des ardoisières comme un espace de reconquête de friches industrielles avec la préservation du patrimoine industriel et paysager caractéristique d'une activité minière de première importance. L'agglomération a contribué à la mise en valeur d'une partie de ces friches en préservant l'aspect environnemental et en intégrant le circuit de 'La Loire à vélos'.

Nul doute que cet équipement contribue à sa manière à modifier l'image négative d'une friche en valorisant la culture et le sport bien au-delà des limites communales profitant ainsi largement à l'ensemble des habitants de l'agglomération angevine.

Avis général

Ce projet remplit ses objectifs et même au-delà par son rayonnement tant au niveau communal que celui de l'agglomération. Les habitants se sont approprié ce lieu comme en témoignent la chorale des écoles et l'ouverture au festival d'été dont la programmation satisfait un large éventail de publics en soulignant sa gratuité.

Il est rare de voir un tel équipement s'inscrire dans une démarche de reconquête urbaine et de valorisation d'un patrimoine unique.

La dynamique ainsi mise en œuvre doit effectivement valoriser l'image d'une ville qui a souffert de la désindustrialisation et ne doit pas être freinée ni ralentie par une politique concurrentielle mais doit trouver sa juste place pour un équilibre équitable dans la mise en œuvre d'une politique sportive et culturelle de la Communauté urbaine – et en particulier eu égard au Parc des Expo, rénové dans le cadre de ce même NCR.

2ème Partie – Impacts et analyses des actions NCR 2013/2016

Les renseignements recueillis par les binômes/trinômes du Conseil de développement lors de leurs rencontres avec les porteurs de projets et les utilisateurs ont notamment permis de faire le point sur : **le développement économique** généré par chaque projet, le respect de ses objectifs de **performance énergétique et environnementale**, sa capacité à **renforcer les solidarités, les services à la personne ou encore l'animation culturelle** ainsi que sa **dimension intercommunale**. Autant d'éléments qui faisaient partie des orientations initiales affichées par la Région et par Angers Loire Métropole et qui semblent donc intéressants à observer a posteriori pour porter un regard global sur l'évaluation des actions NCR.

A noter :

Les conclusions de cette 2^{ème} partie s'inspirent des propos recueillis par les membres du Conseil de développement auprès des maîtres d'ouvrage. Ces propos peuvent parfois manquer de distance critique.

1. Analyse des impacts (économique, environnemental, social et territorial) des 9 actions évaluées

Projet	Impact économique		Impact environnemental		Impact social		Impact territorial	
	Qualitatif	Quantitatif	Qualitatif	Quantitatif	Qualitatif	Quantitatif	Qualitatif	Quantitatif
1 Parc Expo - Angers	Multiplication des offres / Modularités	** = emplois directs maintenus ou développés sur le territoire avec des retombées financières	Qualité architecturale et bonne intégration dans l'ensemble du site / RT 2012	** = bonne insertion dans le site et efficacité environnementale	Navettes / Pas d'accès en TC / Arrêt de TC pas adapté	* = public accueilli et/ou tarif appliqué et/ou accès aux TC	Rayonnement régional, national et international	** = aggro & plus - local/proximité
2 Aréna Loire - Trélazé	Retombées financières (nuitées & sous-traitance)	** = emplois directs maintenus ou développés sur le territoire avec des retombées financières	Qualité de traitement paysager du site ardoisier	* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	Accessibilité du site (staionnement + TC)	* = public accueilli et/ou tarif appliqué et/ou accès aux TC	Notoriété	** = aggro & plus - local/proximité
3 Aqua Vita - Angers	-	* = emplois directs maintenus ou développés sur le territoire	-	* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	Ludique / Accessibilité	* = public accueilli et/ou tarif appliqué et/ou accès aux TC	Rayonnement	** = aggro & plus - local/proximité
4 Couzé'O - Beaucoûzé	-	* = emplois directs maintenus ou développés sur le territoire	Géothermie 40 %	* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	Accessibilité insuffisante / Tarifs onéreux	* = public accueilli et/ou tarif appliqué et/ou accès aux TC	Polarité / Entente intercommunale	* = local/proximité
5 Piste cyclable et franchissement du pont - Cantenay Epinard	-	0 = impact nul	Qualité de l'encorbellement / encourage l'utilisation du vélo	** = bonne insertion dans le site et efficacité environnementale	Sécurité des cyclistes	* = public accueilli et/ou tarif appliqué et/ou accès aux TC	Liaisons intercommunales	* = local/proximité
6 Camping - Montreuil Juigné	Pas de hausse significative de la fréquentation	0 = impact nul	Bonne insertion dans le site	* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	Mise aux normes d'accessibilité aux handicapés	* = public accueilli et/ou tarif appliqué et/ou accès aux TC	Etoffe l'offre de camping sur l'agglomération	* = local/proximité
7 Locaux ADMR - Mûrs Erigné	-	* = emplois directs maintenus ou développés sur le territoire	Bonne insertion dans le site	* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	Accueil facilité des familles / Amélioration des qualités de travail des bénévoles	** = public accueilli et tarif appliqué et accès aux TC	Solidarité par renforcement de la polarité	* = local/proximité
8 Equipements Petite Enfance - Pellouailles les Vignes	-	0 = impact nul		* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	Qualité d'accueil des enfants et des salariés aux normes	** = public accueilli et tarif appliqué et accès aux TC	Solidarité intercommunale	* = local/proximité
9 Zone d'activités - St Martin du Fouilloux	Surdimension des parcelles / Commercialisation difficile	* = emplois directs maintenus ou développés sur le territoire	Maintien des zones humides et de la zone boisée	* = bonne insertion dans le site ou efficacité environnementale	-	0 = impact nul	Maintien de l'artisanat de proximité	* = local/proximité

2. Récapitulatif des coûts par action éligible évaluée par le Conseil de développement

Actions	Emplois créés	Coût initial en € HT	coût après avenant* en € HT	Coût réalisé en € HT	Montant subvention NCR en €	Montant subvention après avenant NCR en €	Part subv NCR/coût réalisé	
Aréna Loire (Trélazé)		18 000 000	18 000 000	19 270 320	1 744 863	1 898 197	9,85%	
Parc des Exposition (Angers)		7 500 000	7 500 000	6 627 690	3 151 324	3 151 324	47,55%	
Aquavita (Angers)	15	28 297 241	28 297 241	32 209 591	3 000 000	3 153 332	9,79%	
Couzé'O (Beaucouzé)	12	6 878 000	6 878 000	7 039 538	1 744 863	1 898 197	26,96%	
Piste cyclable (Cantenay Epinard)		625 000	625 000	1 370 798	250 000	250 000	18,24%	
Camping (Montreuil Juigné)	2	327 000	327 000	398 716	130 800	130 800	32,81%	
Locaux ADMR (Mûrs Erigné)		201 000	201 000	204 376	80 400	80 400	39,34%	
Accueil petite enfance (Pellouailles les Vignes)		1 000 000	1 000 000	1 002 281	400 000	400 000	39,91%	
Zone d'activités (St Martin du Fouilloux)	6	801 000	410 000	409 853	320 400	320 400	78,17%	320 272 € (Montant au prorata de niveau de dépenses)
Total		63 629 241	63 238 241	68 533 163	10 822 650	11 282 650		
*Avenant modificatif du 13/07/2015								

3. Observations générales sur les actions NCR

. Des dossiers bien finalisés

Les renseignements recueillis lors des visites et entretiens sur le terrain permettent d'affirmer que les dossiers présentés pour l'obtention des financements régionaux ont bien été finalisés, comme le conditionnait la Région. Les équipements financés remplissent pour la plupart les objectifs annoncés dans les dossiers retenus.

. Une sélection judicieuse des projets

Au regard des objectifs atteints pour la plupart des actions, les choix des actions éligibles apparaissent justifiés.

Les projets répondent, pour la majorité d'entre eux, à la condition exprimée par la Région et l'agglomération, à savoir **s'inscrire comme projets structurants pour le territoire**.

. Des indicateurs d'évaluation insuffisants

Le Conseil de développement attire l'attention d'Angers Loire Métropole sur la pertinence du choix des indicateurs et leur suivi. Comme il l'avait déjà mentionné dans son évaluation du CTU 2009/2012, le Conseil de développement réitère sa préconisation de définir des indicateurs dès la mise en place du projet pour assurer une évaluation la plus pertinente possible. Les critères qui semblaient le mieux répondre aux attentes étaient les suivants :

- adéquation du projet avec la réalité intercommunale
- utilité avérée du projet
- dimension correcte/adaptée (attention au surdimensionnement)
- budget de fonctionnement anticipé (y compris le coût des éventuels emplois créés)
- rôle social du projet (y compris par la création d'emplois)
- préoccupations environnementales bien prises en compte
- concertation menée avec les citoyens en amont

. Des projets à réévaluer

L'évaluation de certains projets semble trop précoce par rapport à leur réalisation et leur mise en fonctionnement. Une nouvelle évaluation serait à réaliser dans 2 ans. C'est le cas par exemple de la Zone d'activités de St Martin du Fouilloux, dont la commercialisation reste très faible avec des parcelles surdimensionnées par rapport à la demande ; ce qui peut sembler contraire aux objectifs du SCoT qui préconise d'éviter le suréquipement des polarités.

. Pour l'avenir : encourager des projets exclusivement intercommunaux et structurants pour le territoire ?

La Région et la Communauté urbaine devront s'interroger sur l'opportunité des projets à financer et leur impact territorial.

Pour le Conseil de développement, ce type de contrat territorial devra servir exclusivement à la réalisation d'équipements et/ou aménagements affirmant autant le développement structurant de l'agglomération que le dynamisme de véritables polarités.

Il est impératif et cohérent que ces projets permettent la mise en œuvre du Projet de territoire 2016-2030 d'Angers Loire Métropole tout en préservant l'équilibre du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers. Ainsi, les communes ne présenteraient plus de projets individuels portés par une seule commune et les porteurs de projets intercommunaux devront davantage démontrer la pertinence du projet pour le développement et la structuration de l'agglomération ou d'une polarité, tout en s'inscrivant dans un véritable soutien à l'intérêt communautaire.

Annexe 1 – Composition du groupe de travail du Conseil de développement

Annexe 2 – Carte des polarités sur le Pôle métropolitain Loire Angers

Annexe 3 – Grille d'évaluation

Annexe 1 – Composition du groupe de travail du Conseil de développement

Alain LEBOUÇ – Président du Conseil de développement

Valérie DOUGE – Familles Rurales – Animatrice du groupe de travail

Gérard PILET – Personne qualifiée – Animateur du groupe de travail

Pierre BENEVILLE – Fédération de la Pêche

François BLONDEAU – Espace Air Passion

Philippe CHALOPIN – Personne qualifiée

Michel CHATELAIS – Personne qualifiée

Jean-Claude CHUPIN – Personne qualifiée

Elisabeth DREYFUS – Personne qualifiée

Joseph LEROYER – Association Camp de César

Michel PINEAU – PEEP

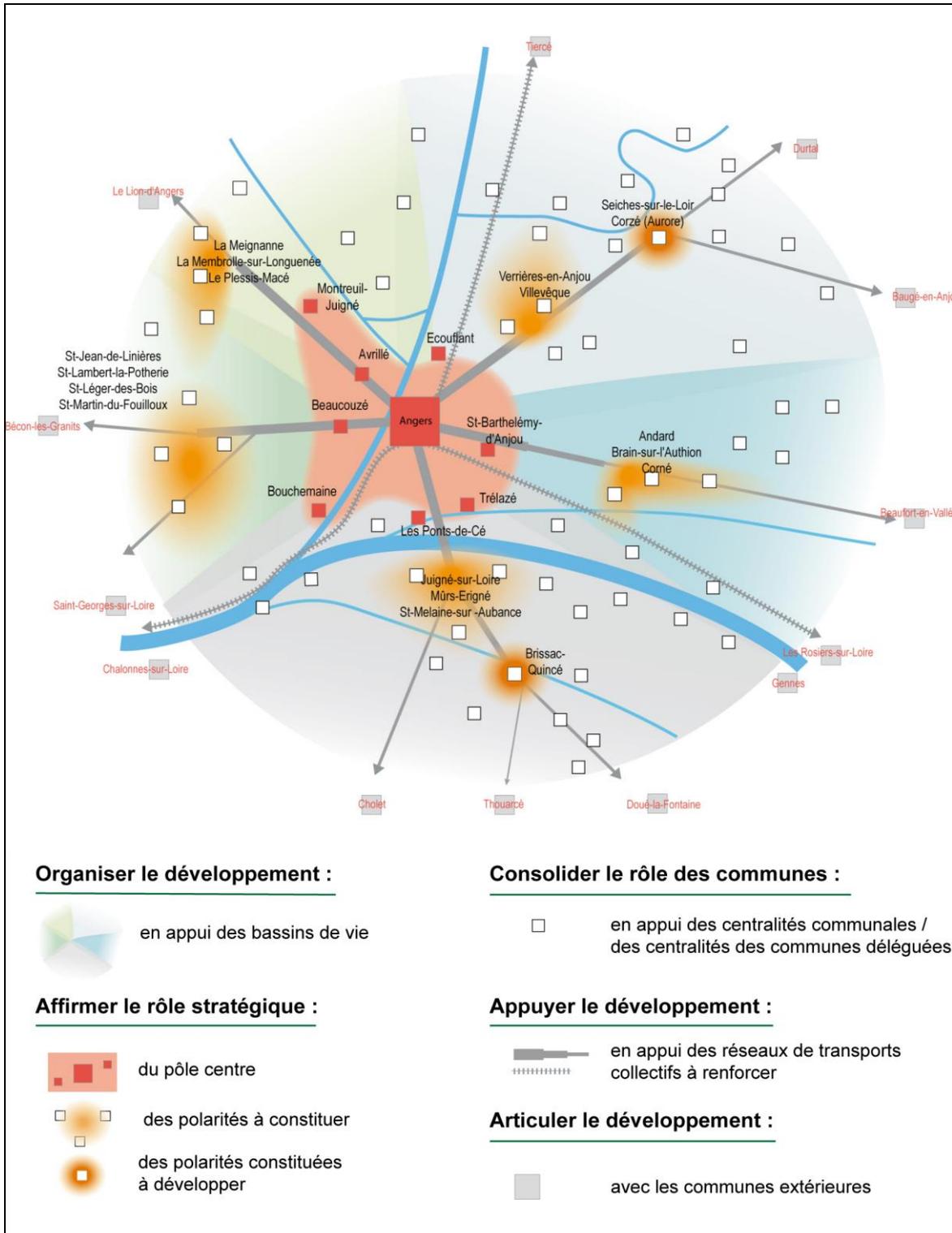
Alain RABEAU – Personne qualifiée

Jean-Yves THENIER – Association Aide & Développement sans frontière Andard-Brain

Claudine THOMAS – Personne qualifiée

Jean-Charles TURC – Cap Handiforum

Annexe 2 - Carte des polarités du SCoT du Pôle métropolitain Loire Angers



Annexe 3 - Grille d'évaluation

NCR 2013/2016

Grille de questionnement - Rencontre des porteurs de projets

Date entretien :	
-------------------------	--

Personne rencontrée :

Nom :		Prénom :	
Fonction occupée :			
Binôme :			

Cadre général :

Localisation :	
Description du projet :	
Maitre d'ouvrage :	
Coût initial du projet :	
Coût réel du projet :	
Fin des travaux / Mise en service (si retard pourquoi ?) :	

Déroulement / Dynamique du projet (lors de son élaboration, pourquoi ce projet ? Problèmes rencontrés ? Besoins prioritaires ?) :	Motivations du projet :

Bilan, Impact de l'action :

Impact territorial du projet	
Adéquation avec les objectifs et priorités du SCoT ?	
Adéquation entre projet et réalité intercommunale ? <i>(Cohérence du projet au regard des équipements existants dans l'agglomération, ...)</i>	
Intérêt du projet au regard de l'aménagement du territoire ? <i>(Localisation du projet au sein de la commune, pertinence de l'emplacement, ...)</i>	
« Rayonnement » intercommunal de l'équipement ? <i>(Renforcement des polarités intercommunales, convention d'utilisation intercommunale de l'équipement, ...)</i>	
Autres remarques sur l'impact territorial du projet	

Impact local du projet	
Projet élaboré en concertation ?	
Accessibilité du projet ? <i>(accessibilité physique, financière...)</i>	
Desserte de l'équipement satisfaisant ? <i>(transport en commun...)</i>	
Fréquentation de l'équipement ? <i>(visiteurs essentiellement de l'agglomération ? de la commune ? ...)</i>	
Autres remarques	

Impact économique du projet	
Nombre d'entreprises créées ? Type d'entreprises créées ? <i>(à court, moyen et long termes)</i>	
Nombre d'emplois créés ? Types d'emploi créé ? <i>(à court, moyen et long termes)</i>	
Impact économique attendu ou inattendu ? <i>(économie réalisée, recettes escomptées...)</i>	
Conditions de travail des salariés ? <i>(horaires, formations, niveau de salaire, insertion...)</i>	
Autres remarques sur l'impact économique de l'équipement	

Impact environnemental du projet	
Consommation d'énergétique ? <i>(consommation eau, électricité, de la surface occupée, ...)</i>	
Pollution environnementale ? <i>(pollution visuelle, sonore, ...)</i>	
Projet s'inscrivant dans une démarche de développement durable ? <i>(Respect d'une démarche de développement durable lors de la conception de projet, lors de son fonctionnement ...)</i>	
Autres remarques sur l'impact environnemental du projet	

Impact socio-culturel et sportif du projet	
Incidences sportives du projet ?	
Incidences culturelles du projet ?	
Incidences sur la cohésion sociale du projet ?	

	A Court terme	A Moyen terme	A Long terme
Soutenabilité du projet ? <i>(action durable, autonome, sans financement extérieur, ...)</i>			
Evolution du projet ? <i>(nouveaux investissements, développement prévu du projet, ...)</i>			
Résultat adapté aux attentes et aux besoins ?			
Dépenses de fonctionnement maîtrisées ?			

Autres remarques :

Remarques / appréciation sur le déroulé de l'entretien *(qualité de l'information recueillie, bilan, ...)* :



Conseil de développement
de la région d'Angers

83 rue du Mail, 49100 Angers

Tél. 02 41 05 51 81

Fax : 02 41 05 51 85

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

www.conseil-dev-loire.angers.fr